

## **Visa de recherche d'emploi pour les diplômés de l'enseignement supérieur**

### **I. GÉNÉRALITÉS**

**Obligation de visa :** Les ressortissants d'États hors UE vivant en France et titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur reconnu en Allemagne peuvent solliciter un visa de recherche d'emploi. Sous réserve d'une couverture maladie et de moyens de subsistance suffisants, ce visa de recherche d'emploi en Allemagne peut être délivré pour une durée de 6 mois au maximum. Si vous trouvez un emploi en Allemagne pendant ce délai de 6 mois, vous pourrez solliciter une autorisation de travail et un titre de séjour directement auprès du service des étrangers dont vous dépendrez en Allemagne.

**Rendez-vous :** Pour déposer votre demande de visa, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous sur notre site Internet : [www.allemagne.diplo.de/visa](http://www.allemagne.diplo.de/visa).

**Présence obligatoire :** Afin que nous puissions nous assurer de votre identité et prendre vos empreintes digitales, vous devez impérativement vous présenter en personne à la section juridique et consulaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris lors du dépôt de votre demande.

**Diplôme de l'enseignement supérieur reconnu en Allemagne :** Vous devez être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur allemand ou étranger reconnu en Allemagne ou considéré comme équivalent. Pour vérifier si votre diplôme étranger est reconnu en Allemagne, reportez-vous à la base de données ANABIN de la Conférence des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles ([www.anabin.kmk.org](http://www.anabin.kmk.org)). Si votre diplôme n'est pas répertorié dans ANABIN ou s'il n'y est pas considéré comme « équivalent », vous pouvez faire une demande de reconnaissance auprès de l'Office central de l'éducation à l'étranger (*Zentralstelle für ausländisches Bildungswesen, ZAB*) en vous connectant au site [www.kmk.org/zab](http://www.kmk.org/zab).

**Moyens de subsistance :** Vous devez prouver que vous disposerez d'au moins 720 euros par mois pour subvenir à vos besoins pendant toute la durée de votre séjour en Allemagne. Pour les séjours de 6 mois au maximum, votre avoir sur un compte bancaire français ou allemand peut servir de justificatif de financement.

**Assurance maladie :** Vous devez présenter une attestation d'assurance maladie valide pendant toute la durée de votre séjour en Allemagne. Si vous êtes déjà couvert(e) par une assurance maladie en France, nous vous recommandons de demander à votre caisse la carte européenne d'assurance maladie (gratuite) qui est acceptée en Allemagne.

**Durée de validité :** Le visa de recherche d'emploi en Allemagne a une durée de validité de six mois au maximum. Pendant ce délai de trois mois, vous pourrez solliciter sa prolongation auprès du service des étrangers de votre lieu de résidence en Allemagne.

**Zone de validité** : Le visa est valide uniquement sur le territoire allemand mais vous autorise à effectuer des séjours touristiques de 90 jours maximum par semestre dans les autres États Schengen.

**Délai de traitement** : Le délai de traitement est variable. Il est de trois jours en moyenne si le dossier est complet lors du dépôt de la demande.

**Frais de dossier** : 75 euros.

**Retrait du visa** : Dès que votre demande aura été traitée, vous recevrez un courriel vous précisant les modalités de retrait de votre visa. Trois possibilités s'offrent à vous :

- a) Retrait en personne : possible sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du service des visas sur présentation de votre passeport.
- b) Retrait par une personne de votre choix : possible sans rendez-vous aux horaires d'ouverture du service des visas sur présentation du passeport de la personne mandatée ainsi que d'une procuration.
- c) Envoi : Vous pouvez remettre votre passeport au service des visas lors du dépôt de votre demande. Après traitement de celle-ci, votre passeport vous sera renvoyé, contre paiement de la somme de 8 euros, par recommandé avec accusé de réception à l'adresse de votre choix en France. Un envoi en Allemagne n'est pas possible.

## II. PIÈCES À FOURNIR

Veillez noter que les dossiers incomplets ne pourront être traités. Dans certains cas, des documents supplémentaires pourront être exigés.

	Nombre d'exemplaires	Document
<input type="checkbox"/>	1	Formulaire dûment complété
<input type="checkbox"/>	1	Photo d'identité
<input type="checkbox"/>	Original et 1 copie	Passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Original et 1 copie	Titre de séjour français en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Original et 1 copie	Diplôme de l'enseignement supérieur
<input type="checkbox"/>	1 copie imprimée à partir d'un site Internet officiel	Justificatif de reconnaissance de votre diplôme (base de données ANABIN ou site du ZAB)
<input type="checkbox"/>	1	Lettre de motivation
<input type="checkbox"/>	1	CV
<input type="checkbox"/>	Original et 1 copie	Justificatif de financement
<input type="checkbox"/>	Original et 1 copie	Attestation d'assurance maladie valide en Allemagne

**Clause de non-responsabilité :** Tous les éléments communiqués dans cette note sont fondés sur les informations et expériences dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.